

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
JUSTICE, GARDE DES SCEAUX

SECRETARIAT GENERAL A LA FONCTION
PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Decret n° 78/385 DU 16 MAI 1978
/MJT,SGFPT,DFP,6/10

Portant reclassement et nomination
Monsieur MALONGA Benoît, Professeur de
C.E.G. de 3^e échelon

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PREMIER
MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN

VISAS/

(/u l'Acte Fondamental du 5.4.77/

(/u la Loi n°15/62 du 3.2.62, portant statut général des
Fonctionnaires/

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21.6.59, fixant le règlement sur la
solde des Fonctionnaires/

(/u le décret n°59/23/FP du 30.1.59, fixant les modalités
d'intégration dans les catégories B, C, D, et E des Fonctionnaires/

(/u le décret n°62/130/MP du 9.5.62, fixant le régime des
rémunérations des Fonctionnaires/

(/u le décret n°62/195/FP du 5.7.62, fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres/

(/u le décret n°62/197 /FP du 5.7.62, fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créés par la Loi n°15/62 du 3.2.62, portant
statut général des Fonctionnaires/

(/u le décret n°62/198/F du 5.62, relatif à la nomination
et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de la catégorie A par
décret/

(/u le décret le décret n°64/165 du 22.5.64 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement

(/u le décret n°67/50 du 24.2.67, réglementant la prise d'effet
du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements
(notamment en ~~mar~~ son article 1er -2)

(/u le décret n°67/304 du 30.9.67, modifiant le tableau
hiérarchique des cadres de la catégorie de l'Enseignement secondaire,
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du
décret n°64/164 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de
l'Enseignement

(/u le décret n°74/470 du 31.12.74, abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n°62/196 du 5.7.62, fixant les échelonnements
indiciaires des Fonctionnaires des cadres

(/u l'Acte n°001/ du 3.4.77, structurant le Comité Militaire du
Parti, et nommant le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du
Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan.

(/u le décret n°77/165 du 5.4.77, portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres

(/u l'ordonnance n°0035/77 du 28.7.77, relative à l'exercice
du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo

(/u l'arrêté n°6996/MEPS-DA du 21.8.79.12.77, portant
promotion des Professeurs de C.E.G. des cadres de la catégorie A
hiérarchie II des services sociaux Enseignement) de la République
Populaire du Congo dont Monsieur MALONGA Benoît

(/u la Lettre n°2307/MEN.SGEN.DPAA du 17.11.77, transmettant
le dossier présenté par l'intéressé

Attendu que Monsieur Monsieur MALONGA Benoît est bien
titulaire d'un diplôme d'Anglais.-

GRETE...

../..

(2)

Article 1er: En application des dispositions du décret n°67/304MJT.DGT. du 30.9.67 susvisé, Monsieur MALONGE Benoit, Professeur de C.E.G. de 3^e échelon indice 860 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services sociaux (Enseignement) en service à l'Institut National de Recherche et de Pédagogie (INRAP) à Brazzaville, titulaire du Diplôme en Linguistique et Technique de l'Enseignement de l'Anglais, obtenu en Grande Bretagne, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Professeur Certifié de 2^e échelon, indice 920.- Acc= néant.

Article 2: Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté, pour compter du 4.10.76, date de la rentrée scolaire 1976-1977 et du point de vue de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 16 MAI 1978

Par le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan.-

Colonel Louis SYLVAIN GOMA

Le Ministre de l'Education Nationale.-

Antoine NDINGA

Le Ministre des Finances

Henri LOPES/-

Le Ministre du travail et de la Justice, Garde des Sceaux

Alphonse MOUTISSOU-POUATI

AMPLIATIONS/

JORPC.....1
SGFPT.DFP.....4
D.B.....2
D.C.F.....2
MEN.....3
SGEN.....2
DPA.S.....6
INRAP.....4
DOSSIER.....5
INTERESSE.....1
SGCM/BC.....3